

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

**COMMUNE DE GRENDELBRUCH**

## **Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal** **Du 25 juin 2020**

Sous la présidence de KAES Jean-Philippe, Maire

**Membres présents** : HALTER Christian, CERASA Anne, EYDMANN Pierre, EPP Claudine, HIMBER Raymonde, TROTZIER Dany, HASSENFRAZT Etienne, BOURGUELAT Marie, ERHART Christine, SCHWEITZER Michaëla, KURY-KIMM Séverine, ZIMMERMANN Florian.

**Membres absents avec excuse** : MISTLER Adrien (procuration KAES Jean-Philippe), BOSSUET David jusqu'au point N° 7 (procuration à HALTER Christian)

**Secrétaire de séance** : CERASA Anne

*Date d'envoi de l'ordre du jour : 19 juin 2020*

*La séance débute à 20h00*

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1° - Approbation du compte-rendu du 27 mai 2020
- 2° - Désignation des membres des différentes commissions communales
- 3° - Désignation des délégués aux organismes intercommunaux
- 4° - Désignation des délégués aux instances du SDEA
- 5° - Désignation des membres du C.C.A.S.
- 6° - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 7° - Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2020
- 8° - Budgets primitifs 2020 et fixation des différents tarifs
- 9° - Renouvellement du bail avec ORANGE concernant l'installation de téléphonie mobile
- 10° - Demande des riverains de l'Impasse des Prés
- 11° - Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

12° - Sélect'OM : rapport d'activité 2019

13° - Divers

### **2020-16 : Approbation du compte-rendu du 27 mai 2020**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

### **2020-17 : Désignation des membres des différentes commissions communales**

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer les commissions communales chargées de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal qui demeure seul compétent pour régler les affaires de la commune. Ces commissions émettent un simple avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Elles sont mises en place soit à titre permanent pour la durée du mandat, soit pour une durée moindre, soit pour une durée limitée pour l'examen d'un dossier particulier.

Le conseil municipal procède au vote et élit les membres ci-dessous destinés à siéger au sein des différentes commissions communales suivantes pour la durée du présent mandat :

Commission finances : l'ensemble du conseil municipal

Commission forêt, chasse, agriculture : Pierre EYDMANN, Etienne HASSENFRAZT, Christine ERHART, Dany TROTZIER

Commission environnement et cadre de vie : Anne CERASA, Séverine KURY-KIMM, Raymonde HIMBER, Claudine EPP, Etienne HASSENFRAZT

Commission bâtiments communaux : Pierre EYDMANN, Michaëla SCHWEITZER, Etienne HASSENFRAZT, Adrien MISTLER, Florian ZIMMERMANN

Commission voirie, éclairage public, AEP, assainissement : Christian HALTER, Michaëla SCHWEITZER, Etienne HASSENFRAZT, Adrien MISTLER, Florian ZIMMERMANN

Commission communication : Anne CERASA, Pierre EYDMANN, Michaëla SCHWEITZER, Etienne HASSENFRAZT

Commission animations communales et vie associative : Anne CERASA, Marie BOURGUELAT, Séverine KURY-KIMM, Raymonde HIMBER, Claudine EPP, Dany TROTZIER, Etienne HASSENFRAZT

Commission vie scolaire et garderie : Raymonde HIMBER, Claudine EPP, Marie BOURGUELAT

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Jean-Philippe KAES, Christian HALTER, Anne CERASA

Suppléants : Dany TROTZIER, Christine ERHART, Michaëla SCHWEITZER

Commission de révision de la liste électorale : Marie BOURGUELAT, Etienne HASSENFRAZT, Séverine KURY-KIMM

Dépôt de plainte à la gendarmerie : Jean-Philippe KAES, Dany TROTZIER

## **2020-18 : Désignation des délégués aux organismes intercommunaux**

Désignation d'un délégué auprès du CNAS : Anne CERASA

Désignation d'un correspondant défense : Etienne HASSENFRAZT

Intercommunalité :

Désignation de 2 délégués pour le Select'Om : Christine ERHART, Florian ZIMMERMANN

Désignation d'un délégué GEMAPI : Christian HALTER

Désignation d'un délégué PETR : Pierre EYDMANN

## **2020-19 : Désignation des délégués aux instances du SDEA**

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseil municipaux il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les statuts du SDEA et notamment son article 69 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque membre partiellement intégré à 1 délégué par tranche de 3000 habitants ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un (e-des) délégué(e-s) commun (s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune-Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce(s) délégués (e-s) commun (s) pourra (ont) être issu(e-s) du conseil municipal

APRES avoir entendu les explications fournies par le Maire ;

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de désigner en application de l'article 69 des statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :
- Pour la compétence EAU et ASSAINISSEMENT :

Monsieur Christian HALTER, adjoint

## **2020-20 : Désignation des membres du C.C.A.S.**

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le C.C.A.S. est chargé d'animer l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations ...). Il s'occupe également d'événements (sorties, fête de Noël) en faveur des aînés de la commune. Il est dirigé par un Conseil d'Administration dont le nombre de membres est fixé par le conseil municipal, variable en fonction de l'importance de la commune des activités exercées par le C.C.A.S., limité à un maximum de 16.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe à 4 le nombre de membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. et élit à l'unanimité, par un vote secret, les conseillers suivants :

- Anne CERASA
- Marie BOURGUELAT
- Etienne HASSENFRAZT
- Claudine EPP
- 
- DESIGNE les membres de la commission élargie comme suit :
- Christine SCHWEITZER
- Liliane BRIGNON
- Anne-Frédérique GRESSIER
- Bernadette KUNTZMANN

## **2020-21 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

Le Maire informe les conseillers que le rôle de CCID est essentiellement consultatif. D'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

Dans ce cadre, l'administration fournit chaque année à la CCID les documents qui recensent les changements intervenus depuis la précédente tenue de cette commission.

Dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs composée de 7 membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, 6 commissaires et 6 suppléants.

La commission communale des impôts directs a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Le conseil municipal propose une liste de 24 contribuables pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

Président : Jean-Philippe KAES

Tableau en annexe de la délibération.

## **2020-22 : Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2020**

Considérant l'état 1249 COM (1) portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition
- FIXE les taxes directes locales et les produits correspondants comme suit :

| Libellés         | Bases prévisionnelles | Taux    | Produits correspondants |
|------------------|-----------------------|---------|-------------------------|
|                  |                       |         |                         |
| Foncier bâti     | 1 280 000 €           | 13,70 % | 175 360 €               |
| Foncier non bâti | 46 800 €              | 54,19 % | 25 361 €                |
|                  |                       |         |                         |
| <b>TOTAL</b>     |                       |         | <b>200 721 €</b>        |

Le budget primitif 2020 prévoit ces recettes de la fiscalité d'un montant de 200 721 € au compte 73111.

A ce montant s'ajoutent 414 431 € de recettes prévues au titre de la taxe d'habitation dans le budget primitif 2020.

## **2020-23 : Budgets primitifs 2020 et fixation des différents tarifs**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif 2020 et fournit les différentes explications.

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité

le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

| <b>BUDGET GENERAL</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Investissement</b> |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes              | 1 029 121,54€         | 337 699,59 €          |
| Dépenses              | 1 029 121,54 €        | 337 699,59 €          |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité

Le budget primitif 2020 du service EAU comme suit :

| <b>BUDGET EAU</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Investissement</b> |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes          | 147 704,15 €          | 601 665,13 €          |
| Dépenses          | 147 704,15 €          | 601 665,13 €          |

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les tarifs 2020 comme suit :

Taxe fixe : 52,00 €/an à proratiser en fonction de la durée de la période effectivement relevée.

Redevance eau :

1,20 €/M3 (part communale)

0,35 €/M3 (antipollution)

-----

1,55 €/M3

Fixe le tarif du branchement particulier au réseau d'eau à 1 000,00 € (inchangé) fixe le tarif de changement des compteurs d'eau à 190,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité,

Le budget primitif FORET 2020 comme suit :

| <b>BUDGET FORET</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------|-----------------------|
| Recettes            | 252 700,00 €          |
| Dépenses            | 252 700,00 €          |

## **2020 24 : Renouvellement du bail avec ORANGE concernant l'installation de téléphonie mobile**

Le Maire informe le conseil municipal que l'opérateur ORANGE propose un renouvellement du bail de location de l'emplacement de l'antenne de téléphonie mobile, au lieu dit Guirbadenber, pour une durée de 12 ans à compter du 20 décembre 2020. Le loyer annuel sera de 1000 € durant toute la période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les conditions de renouvellement du bail avec ORANGE
- AUTORISE le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **2020-25 : Demande des riverains de l'impasse des Prés**

Le Maire informe le conseil municipal du courrier de 3 riverains de l'impasse des Prés qui souhaitent effectuer des travaux d'enrobé dans leur cour. Cependant il faut prévoir une évacuation de l'eau gravitairement en réalisant une tranchée de 70 mètres sur la parcelle d'un des riverains afin d'y enfouir un tuyau pour un coût de 4735,50 € TTC. Une participation communale est sollicitée pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE une participation à hauteur de 1183,87 € correspondant à  $\frac{1}{4}$  du total des travaux sur la partie du domaine public
- INDIQUE que la commune souhaite s'assurer que le diamètre du collecteur soit suffisamment dimensionné pour recueillir l'eau des cours des 3 riverains
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2020

## **2020-26 : Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant un terrain situé section 7 parcelle N° 545/340 au lieudit Nussbaum. Le Maire propose d'exercer le droit de préemption de la commune, ceci dans un intérêt général, à savoir aménager le sentier reliant le centre du village au Quartier du Guirbaden et à la rue du Grendelbach, afin de le sécuriser.

Le conseil municipal,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1, et suivants, L213-1 et suivants, R213-4 et suivants, R211-1 et suivants et L300-1,

VU la délibération du conseil municipal du 7 juin 2004 instituant un droit de préemption urbain sur la commune de Grendelbruch,

VU la déclaration d'intention d'aliéner, reçue en mairie le 3 juin 2020, adressée par Maître Cherrier et Maître Kuhn-Magret, notaires à Rosheim, en vue de la cession moyennant le prix de 5400,00 € plus frais d'acte, d'un terrain sis à Grendelbruch au lieudit Nussbaum cadastré section 7 parcelle N° 545/340 d'une superficie totale de 265 m<sup>2</sup>, appartenant à Mmes FISCHER Anne, FISCHER Isabelle, FISCHER Annie, FISCHER Aline, M. FISCHER Thierry, Mme RIEHL Gertrude et Mme HOLTZ Alice.

CONSIDERANT qu'il appartient d'agir dans l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition par voie de préemption du terrain situé à Grendelbruch lieudit Nussbaum, section 7 parcelle N° 545/340 d'une superficie de 265, m<sup>2</sup> appartenant à



Mmes FISCHER Anne, FISCHER Isabelle, FISCHER Annie, FISCHER Aline, M. FISCHER Thierry, Mme RIEHL Gertrude et Mme HOLTZ Alice.

- DECIDE que la vente se fera au prix de 5400,00 €
- INDIQUE qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la présente décision
- INDIQUE que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois à compter de la notification de la présente décision
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à ce dossier
- INDIQUE que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2020

### **2020-27 : Select'Om : rapport d'activité 2019**

Entendu les explications du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport d'activité 2019 du Select'Om

### **2020-28 : Divers : demande de subvention des Restaurants du Coeur**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention formulée par les Restaurants du Cœur, suite à des repas donnés à 1 habitant de la commune.

Le Maire indique que la commune subventionne déjà chaque année l'association Point D'appui, qui est une épicerie sociale située à Wisches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas donner de subvention aux Restaurants du Cœur étant donné que la commune subventionne déjà l'épicerie sociale.

*L'ordre du jour étant épuisé*

*La séance est clôturée à 21h45*

Document certifié conforme

Grendelbruch le 29 juin 2020

Le Maire : Jean-Philippe KAES